

**COMMUNE DE GRAINVILLE SUR RY  
ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Objet : Circulation interdite rue de l'Eglise – Risque d'effondrement bâtiment 480 rue de l'Eglise**

**LE MAIRE DE GRAINVILLE SUR RY :**

**VU :**

- L'ordonnance n°58.1216 du 15 Décembre 1958 et le décret n°58.1217 du 15 Décembre 1958 modifié en dernier lieu par le décret n°75.113 constituant le Code de la Route,
- L'arrêté du 6 Novembre 1992, relatif à la signalisation routière temporaire,
- Les arrêtés du 24 Novembre 1967 et du 7 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

**CONSIDERANT :**

- L'effondrement du pignon d'un bâtiment situé au 480 rue de l'église en limite de voirie et le risque imminent d'effondrement du mur longeant la voirie
- Les travaux de mise en sécurité urgente devant être réalisés dans les plus brefs délais.

**A R R È T E :**

**Article 1 :** A compter du 25 janvier 2026 et pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits rue de l'Eglise, route départementale 62 entre le PR 3 + 830 et le PR 4 + 449.

Une déviation est mise en place par :

- La RD 85 vers Martainville puis N31 vers RD 13 Ry
- Et la RD 62 vers Grainville sur Ry dans les deux sens de circulation.

**Article 2 :** La Direction des Routes de l'agence de Montville est chargée de la signalisation de protection et de la mise en place de la déviation nécessaire pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- aux Services d'urgences et prioritaires
- à la Région, service transports scolaires
- à la Direction des routes, agence de Montville
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint Jacques sur Darnétal
- à la DIRNO
- à la Commune de Martainville-Epreville
- à la Commune de Ry

**Fait à GRAINVILLE SUR RY, le 26 janvier 2026  
Le Maire, Jean-Pierre BERTRAND.**

